



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

# AVIS PUBLIC

## **PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2018-545**

### **À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 février 2018 a été adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT N° 2018-545 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible au Service du greffe situé à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, durant les heures normales de bureau.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 14 mars 2018

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
**[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)**